

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2021-2026 / n° 58

DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES SOUS LE CHEMIN DE JOLIMONT (PARTIE SUD)

Rapport de la commission *ad hoc*

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La commission *ad hoc* composée de :

MM. Damien Bidlingmeyer, Président
 Giampaolo Celeschi Rapporteur
 Guy Morier-Genoud
 Jean-Pierre Stammbach
 Claudio Capriati
 Michel Cuendet
 Jacques Tschudin

s'est réunie le lundi 27 octobre 2025 pour traiter le préavis cité en titre.

M^{me} Ruchti, municipale, et M. Christophe Cotting, Chef des Services techniques, ont assisté à la première partie de la séance pour répondre aux questions de la commission qui les remercie pour leur présence et pour les informations transmises.

Préambule

Le préavis N° 58 demande à la commission *ad hoc* d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 1'001'000.00 pour les réfections des infrastructures souterraines communales du réseau d'évacuation des eaux claires (EC) du réseau du gaz, et de l'éclairage public sur le tronçon du Chemin de Jolimont partie Sud.

Discussion au sein de la commission

Le Chemin de Jolimont partie Sud va être ouvert dès janvier 2026 pour la pose de la nouvelle conduite CAD par la société « Energie Cité du Vin » (ECV), et que la moitié du

futur quartier de la Cité du Vin va employer les infrastructures souterraines sur ce tracé (l'autre moitié est prévue de passer par la Route de la Vallée). De ce fait il devient judicieux de profiter du chantier de ECV pour mettre à jour les installations communales, car cette synergie permettra des économies significatives pour ces travaux jugés nécessaires. De plus, nous notons qu'une intervention séparée ultérieure comporterait un risque d'endommager les nouvelles installations du CAD, et redoublerait les nuisances pour les riverains.

La municipalité nous a transmis la répartition des frais selon les besoins des différents services profitant eux aussi de ce chantier, la voici :

Pourcentage du marché (soumission) pour chaque maître d'ouvrage :

- Commune de Rolle -> 35 %
- CAD (Energie cité du vin) -> 47 %
- EAU (SIDERE) -> 13 %
- Romande Energie -> 5 %

La question du revêtement de la chaussée a été évoquée et la municipalité envisage deux options :

1. Un revêtement comme aujourd'hui (plus-value de 40'000 pour enrobé final)
2. Un projet de mise à jour du réseau routier dans ce secteur qui est en préparation et attend l'approbation du Canton. Il nous sera soumis sous forme de préavis municipal au courant 2026, à temps pour que si accepté, les travaux de surface puissent commencer directement après les travaux souterrains du présent préavis.

Pour la pose des enrobés dans la soumission des infrastructures (réseaux), la répartition des montants est la suivante :

- a. Commune de Rolle -> 31 %
- b. CAD (Energie cité du vin) -> 42 %
- c. EAU (SIDERE) -> 18 %
- d. Romande Energie -> 9 %

Nous avons voulu comprendre pourquoi le chantier ne concerne que la partie Sud du Chemin Jolimont et non aussi la partie Nord depuis le passage CFF jusqu'à l'autoroute. La raison est que le service technique n'a pas encore toutes les informations nécessaires de la part de la Cité du Vin car leur projet n'a pas encore été finalisé et présenté pour la mise à l'enquête afin de pouvoir finaliser ce tronçon et faire les appels d'offre.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la commission dans son entier prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis municipal 2021 - 2026 / N° 58 du 7 octobre 2025,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 1'001'000.00 pour réaliser les travaux de réfection d'infrastructures souterraines sous le chemin de Jolimont (partie Sud) ;

2. Autorise la Municipalité à imputer cet investissement sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :

- F. 778'100.-- TTC à imputer au compte MCH2 72000.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »

- Fr. 200'300.-- TIC à imputer au compte MCH2 61501.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »

- Fr. 22'600.-- TTC à imputer au compte MCH2 87200.503005 « Réfection infrastructures souterrains Jolimont sud PM58/21-26 »

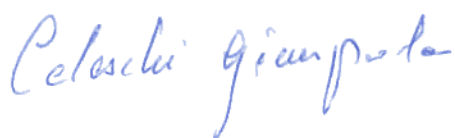
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Rolle, le 3 novembre 2025.

Pour la commission :

Giampaolo Celeschi

Rapporteur



Damien Bidlingmeyer

Président

